13. Activités à l'École normale

Il y a des activités périscolaires éminemment profitables au développement de la personnalité des futurs enseignants: activités littéraires et sportives, art dramatique, groupe choral, annuaire, rencontres sociales, journal des étudiants, etc. La participation à ces activités permet aux étudiants de mieux se connaître, tout en se délassant.

14. Brevets d'enseignement

Le ministère de l'Éducation décerne un brevet d'enseignement à l'étudiant qui a:

a) réussi dans tous les cours exigés;
b) fait ses preuves dans la pratique de l'enseignement, et
c) obtenu une moyenne d'au moins 60% en (a) et (b).

Ce brevet d'enseignement est valide pour l'enseignement dans les écoles de langue française et pour l'enseignement en français dans les écoles de langue anglaise. La catégorie du brevet décerné reflète la formation scolaire du candidat:

13e année	Catégorie 1
5 crédits universitaires	Catégorie 2
10 crédits universitaires	Catégorie 3
Grade universitaire	Catégorie 4

15. Permanence du brevet

Le brevet décerné au terme de la formation professionnelle à l'École normale est valide pour cinq (5) ans. On ne peut obtenir un brevet permanent qu'après avoir enseigné avec succès pendant au moins deux (2) ans dans les écoles élémentaires de l'Ontario.

16. Traitement

Les traitements sont sensiblement les mêmes, que l'on soit à l'élémentaire ou au secondaire, pour celui qui débute dans la carrière de l'enseignement. Cependant, on exige d'habitude que les professeurs des écoles secondaires possèdent un grade universitaire.

17. Possibilités d'emploi

À cause du petit nombre d'étudiants inscrits à l'École normale en 1973, les possibilités d'emploi seront probablement assez favorables.

Pourquoi choisir l'enseignement

Plus que jamais, le rôle d'éducateur exige des candidats un ensemble de qualités exceptionnelles. En plus des aptitudes intellectuelles, le futur instituteur doit posséder la capacité de stimuler la curiosité de l'enfant, de lui communiquer le goût de la recherche et le respect du travail.

Voilà le défi que lance aux jeunes gens et aux jeunes filles d'aujourd'hui la carrière de l'enseignement.

Avis

Ce dépliant est imprimé plusieurs mois avant le début des cours. L'École normale se réserve le droit d'y apporter, sans préavis, les modifications qui pourraient s'imposer.

Numéro d'identification 73-73/3134

Ministère de l'Éducation
Ontario

Ministre de l'Éducation
l'Hon. Thomas L. Wells

OHDE
370.7309713
059DE/C

École normale de Sudbury

École de formation des enseignants

C'est en 1963 que l'École normale de Sudbury fut fondée par le gouvernement ontarien pour desservir la population francophone du Nord. En septembre de la même année, l'École normale de Sudbury recevait ses premiers candidats à la carrière de l'enseignement.

L'École normale de Sudbury est située sur le campus de l'université Laurentienne. Elle occupe un pavillon moderne réservé exclusivement à la formation des enseignants. Les étudiants peuvent participer à la vie universitaire et bénéficier de tous les avantages culturels et sociaux qu'offre le campus de l'université.

935, chemin du lac Ramsey
Sudbury, Ontario
P3E 2C6
Indicatif régional 705
Téléphone: 675-5647

Renseignements

1. Conditions d'admission

a) En septembre 1974 tout candidat qui voudra s'inscrire à l'École normale de Sudbury, en vue de l'obtention d'un brevet d'enseignement pour les écoles élémentaires bilingues de l'Ontario, devra avoir six crédits de la 13e année, dont un crédit en français et un crédit en anglais, avec une moyenne générale d'au moins 60%.

À noter que tout candidat doit avoir complété tous ses crédits avant l'ouverture de l'année scolaire. Il doit de plus:

b) présenter son certificat de naissance. Si le candidat n'est pas né au Canada, il doit produire un certificat de citoyenneté canadienne ou une preuve de sa qualité d'immigrant reçu;

c) passer une entrevue (cf. no 3);

d) obtenir une lettre d'un directeur d'école élémentaire attestant qu'il a fait un stage d'une semaine dans cette école avant la rentrée à l'École normale;

e) subir un test de tuberculine ou faire la preuve qu'il a subi une radiographie pulmonaire récente. (Une équipe médicale se rendra à l'École normale dès le début de l'année scolaire.)

On retournera aux candidats les documents personnels.

2. Formules d'admission

Tous les étudiants qui désirent être admis au programme de formation des enseignants de l'École normale de Sudbury doivent remplir la formule d'inscription. On peut se procurer cette formule à l'école secondaire que l'on fréquente ou en écrivant à l'École normale de Sudbury.

On est prié de la remplir et de la faire parvenir le plus tôt possible à l'École normale, même si on n'a pas encore son relevé de notes officiel et final en main.

La demande d'admission sera accompagnée des documents suivants:
i) un certificat de naissance;
ii) un relevé officiel de 13e année ou son dossier universitaire; (Le bulletin de l'étudiant n'est pas un document officiel.)
iii) s'il y a lieu, le certificat de mariage pour candidate mariée; une preuve de citoyenneté ou le passeport et la carte d'immigrant reçu.

3. Entrevue du candidat

Tout candidat doit avoir une entrevue avec le comité d'admission de l'École normale. Les professeurs de l'École normale visitent les différentes écoles secondaires à cette fin au printemps.

On peut prendre un rendez-vous avec ce comité après le premier juin, à condition qu'on ait déjà envoyé la formule d'admission au secrétariat de l'École normale.

4. Observation avant la rentrée en septembre

Chaque candidat fera un stage au début de septembre dans une école élémentaire avant de se présenter à l'École normale. Le stage d'observation a pour but de familiariser l'étudiant avec le rôle qu'il sera appelé à jouer dans la salle de classe à l'élémentaire. Chaque candidat doit communiquer en mai ou juin avec le directeur d'une école de sa région qui doit remettre la lettre d'attestation dès la rentrée à l'École normale.

5. Journée d'inscription—le 10 septembre 1974

Le candidat se présente au pavillon de l'École normale avec sa carte d'admission qui lui parvient normalement au cours de l'été. Au moment de l'inscription, chaque étudiant devra débourser quarante-cinq dollars (cf. no 7) et se procurer les livres nécessaires.

6. Frais de scolarité

a) *Frais de scolarité:* tous les droits à acquitter doivent être faits par chèques visés ou par mandats postaux libellés au nom du *Treasurer of Ontario* et doivent être présentés au directeur de l'École normale comme suit:

un versement de $585 à effectuer le ou avant le 10 septembre 1974 (jour de l'inscription)
OU
deux versements: le premier de $295, le ou avant le 10 septembre 1974, et le second de $290, le ou avant le 15 janvier 1975.

b) *Dépôt initial:* un dépôt de $50 (qui sera soustrait du premier versement) doit être au préalable envoyé à l'École normale afin d'obtenir la carte d'admission. Le chèque visé ou le mandat doit se faire au nom du *Treasurer of Ontario.*

c) *Remboursement:* on remboursera les frais de scolarité à tout étudiant qui se retire de l'École normale et qui a reçu, du directeur, une feuille de retrait selon une cédule de remboursement établie par le gouvernement.

7. Autres dépenses à prévoir

En plus des frais de scolarité l'étudiant doit prévoir les dépenses suivantes:

a) *Dépenses à l'École normale:*

Livres	(environ)	$45
Conseil des étudiants		20
Matériel didactique, etc.		25

De plus, il faut prévoir les dépenses occasionnées par les trois ou quatre semaines d'enseignement à l'extérieur du district de Sudbury.

b) *Dépenses personnelles:*

Pension hebdomadaire	(environ)	$25
Transport hebdomadaire par autobus		3

8. Aide financière

Les étudiants de l'École normale peuvent demander une aide financière au service du Régime d'aide financière aux étudiants (Ontario Student Awards Program). On peut se procurer une formule de demande au secrétariat de l'École normale.

9. Fondation Sénateur Bélisle

La fondation Sénateur Rhéal Bélisle a été instituée dans le but de venir en aide aux étudiants qui, sans cette assistance, pourraient difficilement poursuivre leurs études. Pour plus de renseignements, prière de s'adresser au directeur adjoint.

10. Pension

L'École normale n'a pas de résidence pour les étudiants, mais le secrétariat fournit sur demande, dès le mois de juillet, une liste de maisons de pension. Les résidences de l'université sont également à la disposition des normaliens. Il est à prévoir certaines difficultés de transport du campus à la ville durant les semaines d'enseignement pratique. Le coût des résidences est d'environ $900 par année.

11. Transport

La compagnie d'autobus offre un service de transport jusqu'au pavillon de l'École normale. L'université Laurentienne offre, par ailleurs, des possibilités de stationnement à ceux qui ont leur véhicule.

12. Livres

On fera parvenir, au cours de l'été, à chaque candidat, une liste de manuels en usage à l'École normale. Les livres seront en vente à l'École normale le jour de la rentrée.